Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le



MAIRIE DE CUREL DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Nº 41/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine

POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage: 28/10/2024

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de membres présents : 5

OBJET : CHARGES LOCATIVES 2023 PASSVOUR : DEMANDE DE REVISION DES LOCATAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les problèmes de la chaudière qu'il y a eu en fin d'année 2023/début 2024 et avril/mai 2024.

Les locataires ont dû se chauffer avec des radiateurs électriques et l'eau au gaz pour palier à ces problèmes de chaudière.

Il a été demandé à la mairie de faire une révision des charges de l'année dernière.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide qu'il n'y aura pas de révision des charges locatives 2023 du Passavour, car il n'y a pas eu de charges non consommées facturées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, CUREL le 04 novembre 2024 Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

Le secrétaire Antoine POLATOUCHE